

7. Opposition faite par Jean Lafon à la saisie, faite à la requête de Pierre Louis Lasalle collecteur des tailles de la paroisse de Saint-Cernin, de son pré de la Pradelle, situé dans la paroisse (1654)

1. Sieur Jean Lafon opposant a la saisie faicte a requeste de
2. Pierre Louis Lasalle, collecteur l'année présente de
3. la paroisse de St. Serny, sur Jacques Lacarrière reppondant
4. au condredict fourny par lesd. collecteurs a son opposition.
5. Dict que la distraction par luy requize dans son
6. opposition ne luy peult estre desniéé puisque il a jouy
7. les années dernières et jusques appresant des fruitz
8. du pré appellé de La Pradelle comprins dans lad. saisie
9. et dont est question et ce en vertu de sentance
10. contradictoirement randue le troiziesme apvril
11. (M VI^C) mil six cent cinquante deux par messieurs du presidial
12. d'Aurilhac par laquelle luy est permis de jouyr des
13. fruitz dud. pré et de liciter les fruitz d'icelluy sans
14. aucune charge que de son yppoteque, laquelle santance
15. la presant court ne peult refformer ny contrevenir
16. a icelle, aussy n'a-t-il pas esté faict, d'aultant que
17. par santance du dernier mars mil six cent cinquante trois
18. la presant cour a aprouvé et confirmé icelle,
19. ayant faict mainlevéé des fruitz dud. pré sur
20. aultre saisie faicte a requeste de Jean et aultre Jean
21. Laccarrière collecteurs de lad. paroisse l'année derniere
22. 1652 comme elle fera sur la presant cause veu
23. qu'il y a d'aultres fruitz comprins dans lad. saisie
24. a quoy led. opposant conclud et perciste avec condamnation
25. de tous depans dommaiges et interetz.

Par copie ? le VIII^e juillet 1654

[Signé :] RAOUX, advocatz

[Au dos :]

Pour Lassalle et autre (?)

collecteur de St. Serny

Contre

Me Jehan Lafon

sestiesme ? ?

julhet 1654

(Collection particulière)